

Préavis N°02/2026 relatif aux comptes APEJ 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

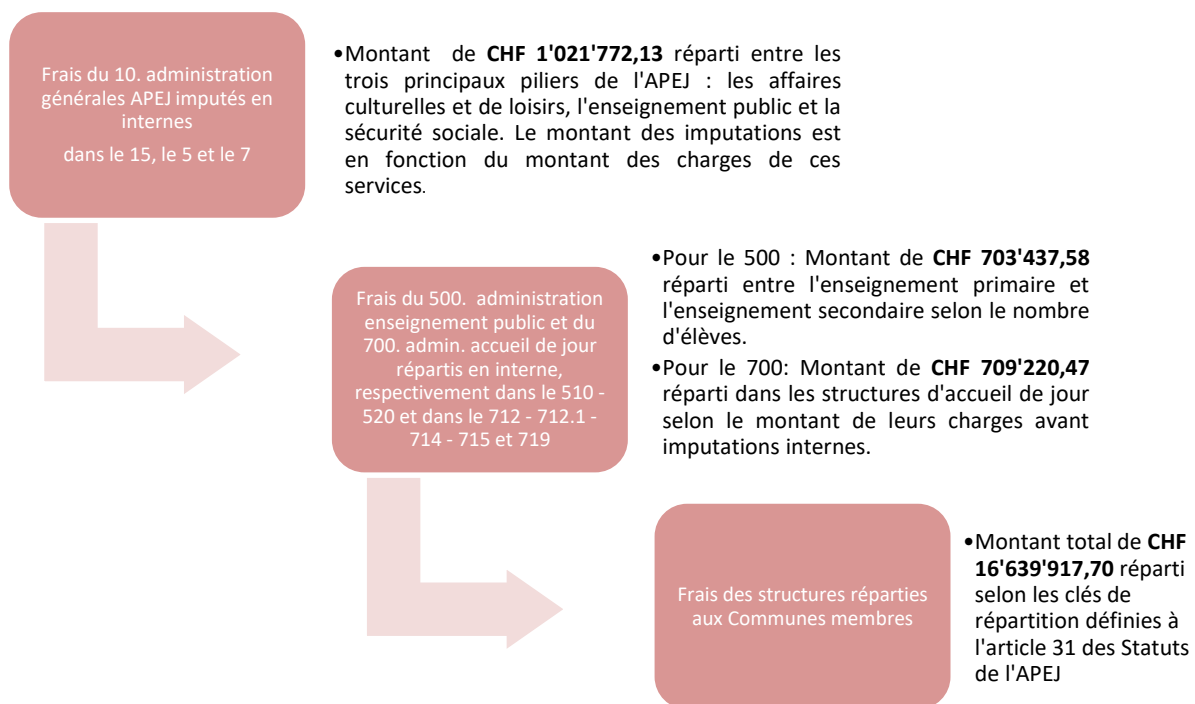
En vertu des dispositions de la Loi sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) ainsi que des Statuts de l'APEJ, nous soumettons à votre approbation les comptes 2025 de l'Association.

Les comptes 2025 ont été adoptés par le Comité de Direction de l'APEJ le 24 mars 2026, transmis le 30 mars 2026 et présentés le 21 avril 2026 à la Commission de Gestion de l'APEJ.

PREAMBULE

Globalement, l'exercice comptable 2025 est inférieur au budget 2025 (-4,2%).

L'APEJ fonctionne avec des imputations internes, pour répartir les frais administratifs entre les structures et puis entre les Communes membres. Ce mécanisme gonfle fictivement les coûts de l'Association. Pour connaître les comptes réels 2025 de l'APEJ, il convient de déduire du total général un montant cumulé de CHF 2'434'430,18 correspondant aux imputations internes en cascades.



➤ COMPTES 2025 :	CHF	32'346'845,67
Dont imputations internes :	CHF	2'434'430,18
➤ COMPTES 2025 « REELS » DE L'APEJ :	CHF	29'912'415,49
Part à charge des Communes membres	CHF	16'639'917,70

Globalement, les comptes 2025 de l'APEJ sont inférieurs de CHF 1'424'015.33 par rapport au budget (-4,2%). La participation des communes s'élève à CHF 16'639'917.70, soit CHF 1'485'231.30 de moins que prévu (-8,2%).

La situation est comparable à celle du bouclage 2024 ; les comptes 2024 étaient inférieurs de CHF 1'078'730,07 par rapport au budget (-3,4%) et le montant à charge des communes avait été inférieur de CHF 1'499'433,34 aux prévisions. Les Comptes « réels » 2024, hors imputations, s'élevaient à CHF 28'623'337,90 et la participation des communes était de CHF 16'432'700.-. Les comptes 2025 sont donc supérieurs de 5,1% et la participation des communes a augmenté de 1,3% par rapport à 2024.

TOUR DES STRUCTURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE APEJ

Concerne les Autorités de l'APEJ et son service administratif.

Il s'agit des Indemnités et vacations du Comité de direction, du Bureau du Conseil Intercommunal et de tous les délégués intercommunaux.

En ce qui concerne le service administratif de l'APEJ, basé à Chavannes-de Bogis, sa composition reste inchangée avec une direction opérationnelle, un pôle Ressources Humaines et une administration générale orientée usagers, nommée « Bureau Information Parents (BIP) ». Il intègre également une partie du taux d'activité de la Responsable Pédagogie et Qualité ; une partie de son taux d'activité est imputé à l'administration générale (fonction de chargée à l'inclusion), alors que l'autre partie de son taux est imputée directement dans les structures d'accueil de jour, pour son travail de coordination pédagogique auprès des équipes éducatives.

Au 31 décembre 2025, l'équipe administrative se compose de 7 personnes pour 5,93 EPT.

Il convient de mentionner qu'une importante migration informatique a été réalisée en 2025, en parallèle au renouvellement du label Cyber-Safe pour garantir une sécurité informatique optimale ; cette migration a nécessité du renouvellement de matériel informatique et généré des frais additionnels compensés par l'activation d'un fonds de réserve hérité de l'ASCOT.

Les charges de l'administration sont globalement inférieures au budget (-5,6%) et supérieures aux comptes 2024 (+5,9%).

AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

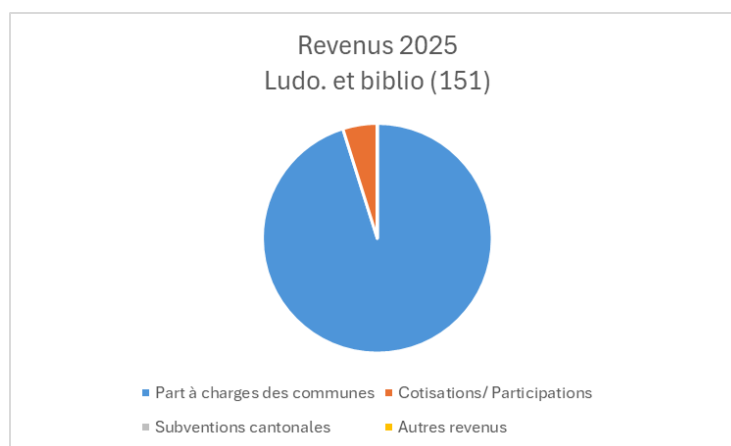
Ludothèque et Bibliothèque

La fréquentation de la ludothèque est globalement stable. Les cotisations sont certes légèrement en baisse, mais la fréquentation de la structure par les élèves qui bénéficient de la gratuité est en hausse.

La fréquentation de la bibliothèque intercommunale (qui fonctionne également comme bibliothèque scolaire à d'autres horaires) est stable, bien que le nombre de membres soit légèrement en baisse. Nous relevons l'engagement en direct par l'APEJ des collaboratrices de la bibliothèque sur le temps d'ouverture au public ; ces personnes étaient préalablement engagées par le Canton et leurs prestations refacturées à l'APEJ – en l'occurrence l'absentéisme de 2024 avait eu un impact significatif sur les comptes et une refacturation moindre.

Les dépenses sont maîtrisées et les comptes 2025 à peine supérieurs au budget (+1,6%), toutefois bien supérieurs aux comptes 2024 (+22,2%) compte tenu de la situation RH particulière évoquée. Le montant à charge des communes est de CHF 260'297.- (+2,3% par rapport aux prévisions budgétaires).

Pour ce type de structure d'intérêt public, les communes assument 95% des charges.



ENSEIGNEMENT PUBLIC

L'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'enseignement obligatoire, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et de son Règlement d'application (RLEO).

Administration enseignement public

Les coûts administratifs qui concernent aussi bien le primaire que le secondaire sont imputés dans ce compte « administration enseignement public » dont les frais seront ensuite répartis entre le primaire et le secondaire, selon le principe des imputations internes. Il s'agit essentiellement des coûts relatifs à :

- L'usage scolaire de la patinoire ;
- Le Conseil d'Etablissement (CESCOT) ;
- L'achat de livres par la bibliothèque, en lien avec des thèmes abordés par les enseignants ;
- Les charges relatives aux imputations internes de l'administration générale de l'APEJ.

MIES

Grâce à l'agrandissement de l'école du Sorbier, depuis août 2025, mise à disposition de deux classes supplémentaires.

Enseignement primaire et enseignement secondaire

Ce sont tous les coûts qui sont à la charge des communes en lien avec l'établissement primaire (degrés 1 à 8 P) et avec l'établissement secondaire (degrés 9 à 11 S).

Il s'agit principalement :

- Des loyers et charges communales et intercommunales pour toutes les écoles de Terre Sainte, incluant l'usage scolaire de la piscine (pour le primaire) ;
- Des coûts des transports organisés et financés pour les élèves entre leur lieu de domicile et leur lieu d'enclassement ;
- Des subventions du repas de midi des élèves ayant la journée continue (7P-11S) ;
- Des charges salariales de la conseillère école-famille, ainsi que des collaboratrices administratives dédiées aux affaires scolaires, engagées par l'APEJ, mais basées dans les locaux de la direction des établissements scolaires ;
- Des charges salariales liées à la surveillance des périmètres scolaires le matin avant l'école à Necker ainsi que lors de la pause de midi à Necker et aux Rojalets ;
- Des coûts relatifs aux courses d'école, classes vertes, camps de ski et voyages d'études ;
- Des frais en lien avec les activités culturelles et sportives ;
- Des coûts en lien avec les sports scolaires facultatifs ;
- Des frais liés à l'organisation des devoirs surveillés ;
- Des frais liés aux divers événements festifs de l'année scolaire (ex. fêtes des enfants et promotions)

En ce qui concerne Arsko SA en particulier :

- L'APEJ prend à sa charge, en guise de loyer, l'excédent de charges relatif aux collèges Necker et Rojalets (voir compte 510/520.3162) ainsi que relatif à l'usage scolaire de la piscine (510.3162) et de la patinoire (500.3162). **Le montant global payé à Arsko SA pour 2025 est de 5'905'774.64** ; c'est CHF 538'937,36 de moins que prévu au budget (-8,4%).
- La comparaison avec 2024 doit prendre en compte la mise à disposition de la piscine-patinoire, relatif à l'usage scolaire, dès août 2025.
- Des explications complémentaires sont fournies dans le document relatif aux comptes de la Société, de même que dans le rapport de révision, concernant notamment la dette, la comptabilisation de la Piscine Patinoire et le traitement du Centre Sportif exploité en 2025 bien que formellement acheté en 2026.

PISCINE

Depuis août 2025, les élèves des degrés 3P à 6P, soit près de 700 élèves, apprennent à nager sur le temps scolaire ! Les retours sont extrêmement positifs.

ROJALETS

Les nouveaux espaces aux Rojalets, créés grâce à la transformation du Rez-de-chaussée du Collège, ont été mis à disposition dès août 2025.

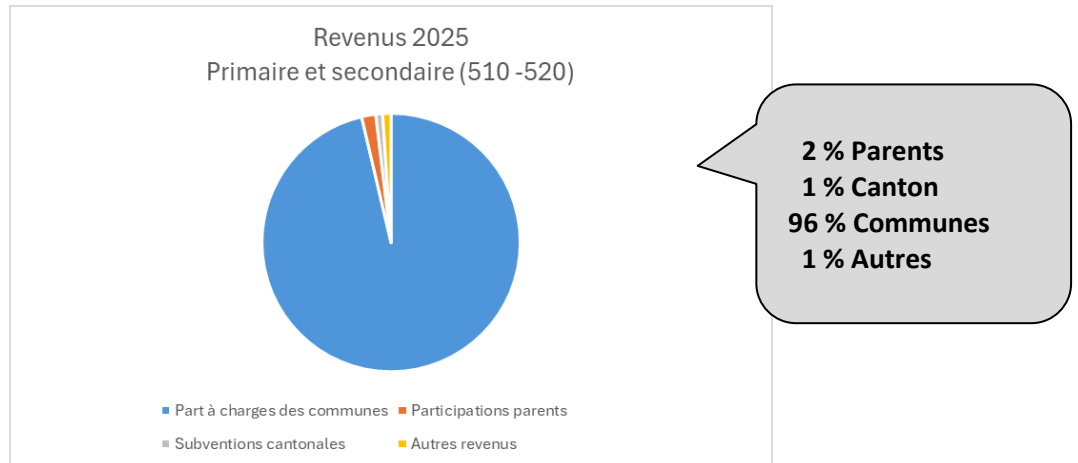
PATINOIRE

Depuis l'automne 2025, les classes du primaire et du secondaire sont nombreuses à faire des sorties à la patinoire.

Les comptes relatifs à l'enseignement public sont inférieurs au budget (-9,5%), respectivement -9,9% pour le primaire et -7,5% pour le secondaire. Le montant à charge des communes pour 2025 est moins élevé que prévu au budget. Pour le primaire, le coût s'élève à CHF 5'521'894,55 (-10,7%) et pour le secondaire CHF 5'434'633,29 (-7,3%).

Comparé aux comptes 2024, les comptes 2025 du primaire sont supérieurs de l'ordre de 4,6% et ceux du secondaire à peine inférieurs (-0,9%).

La participation des communes représente 96% des revenus du primaire et du secondaire (ratio similaire que l'an dernier).



SECURITE SOCIALE - ACCUEIL DE JOUR

L'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec la gestion de l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte, en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle exploite en direct les structures d'accueil du réseau.

Administration accueil de jour

Il s'agit là des frais administratifs qui concernent spécifiquement les structures d'accueil de jour, mais qui ne peuvent pas être directement attribués à l'une ou l'autre d'entre elles.

Il s'agit essentiellement :

- Des coûts du logiciel métier CSE.KIBE ; licences et nouveaux développements, en lien avec la mise en place de l'accueil vacances, les nouvelles grilles tarifaires, la détermination des revenus et la crèche Floréal ;
- Les cotisations spécifiques à l'accueil de jour ;
- Les charges relatives aux imputations internes de l'administration générale de l'APEJ.

Accueil collectif parascolaire primaire

Cette rubrique concerne l'accueil collectif offert aux enfants scolarisés de la 1P à la 8P (4-12 ans) dans le cadre des UAPE (destinées aux élèves de 1P – 6P, 5 jours par semaine de 7h30 à 18h30) et de l'APEMS (destinée aux 7P – 8P, uniquement 4 après-midis par semaine). Depuis août 2025, ce sont dorénavant 663 places proposées les midis et 633 l'après-midi, respectivement 312 et 276 le mercredi. Au 31.12.25, 77 collaborateurs pour 52.3 EPT.

Deux éléments particuliers sont à mentionner :

- La masse salariale est supérieure au budget en raison des remplacements qui ont dû être organisés ; il convient à cet effet de tenir compte des remboursements de salaires perçus.
- Une subvention importante, non prévue au budget, a été perçue pour l'agrandissement de l'UAPE de Mies.

Du côté des subventions cantonales, l'APEJ a bénéficié en 2025 :

- D'un subventionnement ordinaire à hauteur de 32,25% de la masse salariale annoncée. Pour 2024 un correctif a été calculé en faveur de l'APEJ (CHF 81'505.-) ;
- D'une subvention d'aide au démarrage pour les nouvelles places UAPE créées dès août 2025, d'un montant de CHF 165'240.- (soit plus que les CHF 100'000.- prévus au budget) ;
- D'une subvention pour l'adhésion à la Convention collective de Travail Enfance (montant de CHF 40'000.- prévu au budget) ;
- De subventions pour le personnel en formation (CHF 24'750.-, contre CHF 18'000.- prévu au budget) ;
- D'une subvention d'Aide à la pierre (CHF 158'400.-) relative aux travaux d'agrandissement de la structure de Mies, effectués par la Commune (non-prévue au budget).

Globalement, les comptes 2025 pour l'accueil collectif parascolaire sont supérieurs au budget de 5,3% et de 8,4% par rapport aux comptes 2024.

Les coûts sont assumés par les parents (facturation en fonction de leurs revenus), par le Canton (par le biais de la FAJE) et par les communes. Le montant de la participation des communes pour ce type d'accueil s'élève à CHF 1'607'221,31 en 2025, soit 2,1% de moins que prévu au budget (également inférieure à la participation des communes en 2024, de 1,8%)

ACCUEIL VACANCES (Accueil collectif parascolaire primaire, pendant les vacances)

1^{er} exercice comptable de cette offre d'accueil de jour approuvée par voie de préavis en 2024.

Alors que le budget a été fait sur une hypothèse de 204 places offertes durant 6 semaines, ce sont effectivement en moyenne 122 places qui ont été proposées. Le nombre de places offertes a été ajusté à la demande.

Les comptes 2025 pour cette structure sont de ce fait bien en dessous du budget (-54,4%).

ACCUEIL VACANCES 2025	1 sem. Pâques	1 ^{ère} sem. juillet	2 ^{ème} sem. juillet	1 ^{ère} sem. août	2 ^{ème} sem. août	1 sem. octobre
Nombre de structures UAPE ouvertes	3	5	5	2	4	5
Nombre de places Accueil vacances offertes	96	156	144	60	96	180

Pour ce type d'accueil, l'APEJ a bénéficié des subventions cantonales suivantes :

- D'un subventionnement ordinaire à hauteur de 32,25% de la masse salariale annoncée ;
- D'une subvention d'aide au démarrage pour les nouvelles places d'Accueil vacances créées, d'un montant de CHF 65'880.- (montant calculé sur la base des 122 places durant 6 semaines effectivement offertes).

Le montant à charges des communes pour l'accueil vacances 2025 est exceptionnellement bas compte tenu de la subvention d'Aide au démarrage touchée ; elle s'élève à CHF 4'816,86.

Accueil collectif préscolaire

Cette rubrique concerne l'accueil collectif offert aux enfants d'âge préscolaire (0-4 ans) dans les 4 crèches du réseau ; les crèches sont ouvertes 47 semaines par an, 5 jours par semaine, de 7h à 18h30. Au 31.12.2025, 83 collaborateurs pour 65.7 ETP.

Il s'agit de la seconde année d'exploitation complète de la crèche Easy Kids depuis sa reprise par l'APEJ.

La masse salariale est légèrement inférieure au budget si l'on tient compte des remboursements de salaires perçus.

Du côté des subventions cantonales, l'APEJ a bénéficié en 2025 :

- D'un subventionnement ordinaire à hauteur de 32,25% de la masse salariale annoncée. Pour 2024 un correctif a été calculé en faveur de la FAJE (CHF 28'161.-) ;
- D'une subvention pour l'adhésion à la Convention Collective de Travail Enfance (montant de CHF 20'000.- prévu au budget) ;
- De subventions pour le personnel en formation (CHF 39'750.-, contre CHF 33'000.- prévues au budget).

La participation des parents est supérieure aux prévisions budgétaires. Cela s'explique essentiellement par la fluctuation des revenus déterminants des parents de même que des volumes de rabais fratrie octroyés.

Les comptes 2025 pour l'accueil collectif préscolaire sont conformes aux attentes et globalement en ligne avec le budget 2025 (+0,7%), légèrement supérieurs aux comptes 2024 (+1,9%).

Les coûts pour ce type d'accueil sont assumés par les parents, par le Canton et par les communes. Le montant de la participation des communes pour ce type d'accueil s'élève à CHF 2'872'062,96 en 2025 (- 8% par rapport aux prévisions budgétaires et -4,8% par rapport à 2024).

Accueil en milieu familial

Le nombre d'heures d'accueil facturées est resté relativement stable par rapport aux années précédentes, alors que ce type d'accueil souffre d'un important recul ailleurs dans le Canton.

Nombre d'heures facturées	2022	2023	2024	2025
- AMF préscolaire	103'290 h.	103'447 h.	100'980 h.	100'528 h.
- AMF parascolaire	13'357 h.	14'155 h.	15'799 h.	15'452 h.
Total	116'647 h.	117'602 h.	116'779 h.	115'980 h.

Le volet principal concerne le préscolaire (0-4 ans)

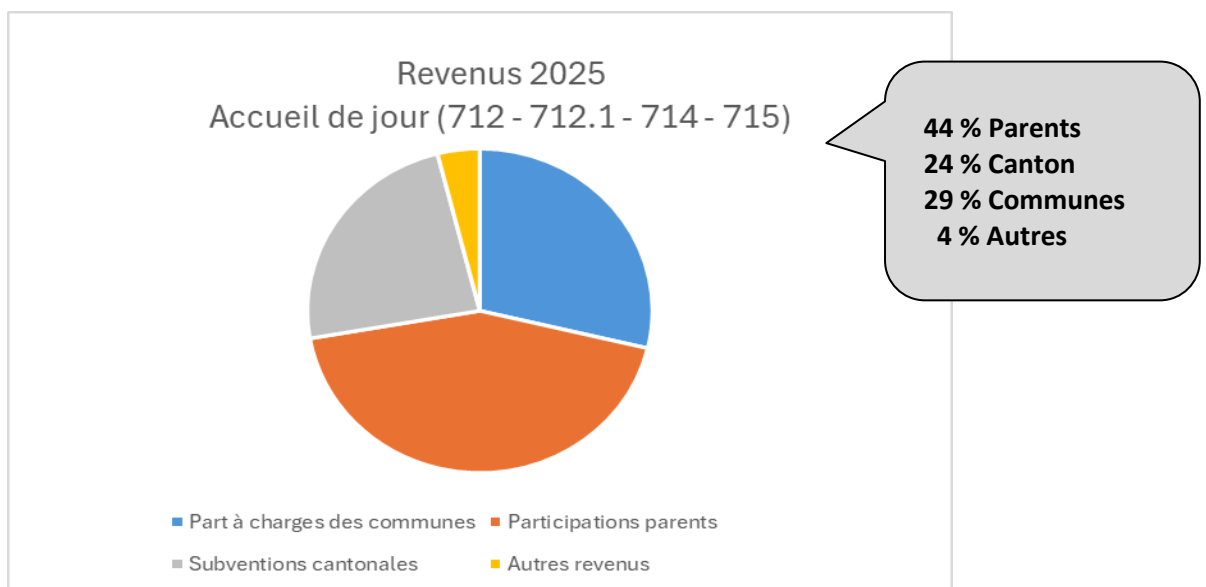
- 0,7%

Globalement, les comptes 2025 pour ce type d'accueil sont inférieurs au budget (-6,8%) et légèrement supérieurs aux comptes 2024 (+3%).

Les coûts sont là encore assumés par les parents, par le Canton (FAJE) et par les communes. Le montant de la participation des communes pour ce type d'accueil s'élève à CHF 645'928,11 en 2025, soit 6,3% de moins que prévu au budget et 6,1% de plus qu'en 2024.

Accueil de jour subventionné par la FAJE

Pour les structures d'accueil de jour découlant de la Loi sur l'accueil de jour des enfants et subventionnées par la FAJE, la répartition des participations 2025 entre, les parents, le Canton et les communes est la suivante :



Cette répartition est légèrement plus favorable aux communes que celle de 2024 (43,5% parents – 23,5% Canton – 31,5% Communes et 2,5% autres).

Centre d'Animations de Vacances (CAV)

En 2025, le CAV a cédé sa place à l'Accueil vacances, nouveau type d'accueil parascolaire primaire.

Centre des Jeunes et Travail social de proximité

Cette rubrique concerne le Centre des Jeunes et de Loisirs de la Baraka à Commugny ainsi que le poste de Travailleur social de proximité.

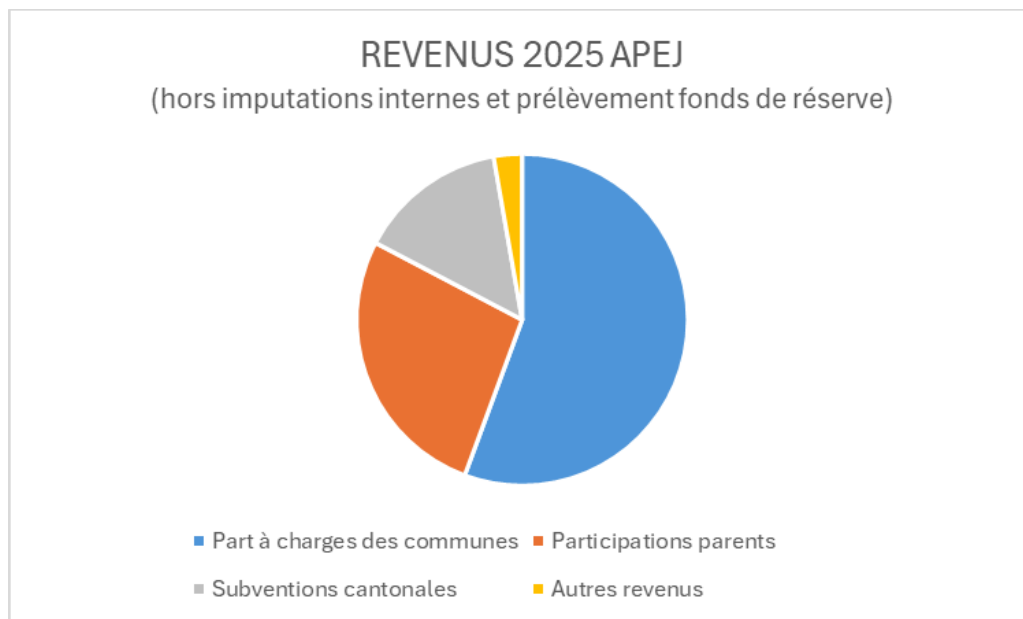
Les comptes de cette rubrique sont globalement légèrement inférieurs au budget 2025 (-2,6%) et supérieurs aux comptes 2024 (+ 7,3%). La participation des communes en 2025 est de CHF 293'063,62 ; c'est moins que prévu au budget (-5,4%), toutefois légèrement plus qu'en 2024 (+4,2%).

PARTICIPATION DES COMMUNES

Selon l'article 31 des statuts de l'APEJ, les principales ressources de l'Association sont les participations des parents, les subventions cantonales et les participations des communes membres. Les participations communales sont les plus importantes, car ce sont les communes seules qui supportent les coûts scolaires, ainsi que les coûts des affaires culturelles et de loisirs et ceux liés au Centre des jeunes et Travail social de proximité, qui représentent ensemble une part importante du budget de l'APEJ.

Pour les comptes 2025, la répartition des revenus (hors imputations internes et prélèvement du fonds de réserve) est la suivante :

• Cotisations/ Participations parents :	CHF	8'082'222,98	27 %
• Subventions cantonales :	CHF	4'349'781,80	14 %
• Part à charge des communes :	CHF	16'639'917,70	56 %
• Autres revenus :	CHF	830'493,01	3 %



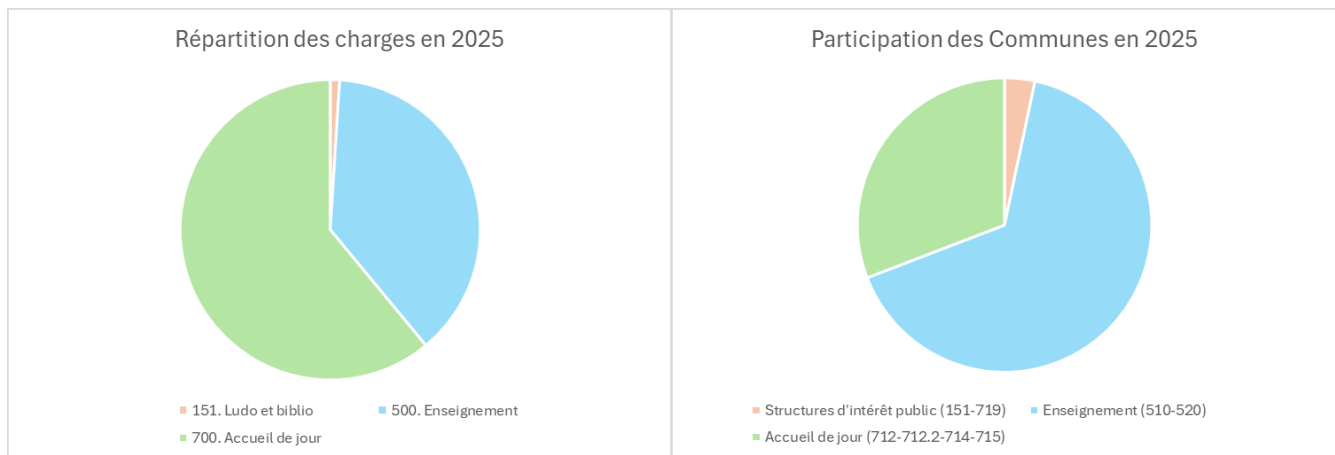
Ces répartitions sont relativement stables par rapport à 2024 (27% - 14% - 57% - 2%) et 2023 (27% - 13% - 59% - 1%). Il apparaît que, proportionnellement, les subventions cantonales augmentent légèrement, alors que la participation des Communes baisse légèrement.

CONCLUSION

Les résultats de l'exercice comptable 2025 sont solides et globalement inférieur au budget de 4,2%. Les dépenses restent maîtrisées, les subventions cantonales sont réjouissantes et les participations des parents sont stables, de sorte que les coûts pour les communes sont moins élevés que prévu au budget 2025 (-8,2%) bien que légèrement supérieurs à 2024 (+1,3%).

➤ COMPTES 2025 :	CHF	32'346'845,67
Dont imputations internes :	CHF	2'434'430,18
➤ COMPTES 2025 « REELS » DE L'APEJ :	CHF	29'912'415,49
Part à charge des Communes membres	CHF	16'639'917,70

A titre de comparaison, les Comptes « réels » 2024, hors imputations, s'élevaient à CHF 28'623'337,90 et la participation des communes était de CHF 16'432'700.-.



Annexes

L'annexe « explications aux comptes » donne des informations détaillées pour une large majorité des comptes APEJ, venant ainsi compléter les explications d'ordre plus générales de ce préavis.

Pour Arsco SA, les documents suivants sont fournis :

- Comptes 2025, intégrant des explications
- Rapport de révision

Le Comité de direction a accepté ce préavis N° 02/2026 lors de sa séance de Comité de direction du 24 mars 2026 et l'a présenté à la Commission de Gestion en date du 21 avril 2026.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Comité de direction de l'APEJ prie le Conseil Intercommunal, après avoir :

Vu Le Préavis du Comité de direction N° 02/2026 relatif aux Comptes APEJ 2025 ;

Attendu Que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Ouï Le rapport de la Commission de Gestion du Conseil intercommunal de l'APEJ sur les comptes et la gestion 2025 ;

De bien vouloir prendre les décisions suivantes, soit :

- Approuver les comptes APEJ 2025 ;
- Valider le Rapport de gestion APEJ 2025 ;
- Donner décharge au Comité de direction, au Boursier ainsi qu'à la Commission de Gestion pour l'année 2025.

Pour l'APEJ :

Stéphanie EMERY

Présidente

Mélanie GRAS

Directrice



Chavannes-de-Bogis, le 24 mars 2026